

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1701

16 juillet 2013

SOMMAIRE

Abbott Healthcare Luxembourg S.à r.l.	81605	Espace Luxembourg/Bruxelles S.à r.l.	81605
Abbott Products Luxembourg S.à r.l.	81605	Eterlux S.A.	81648
ATP Consulting	81606	Eternit Investment S.à r.l.	81612
Beagle Investments S.A.	81606	Félicité S.à r.l.	81609
BM & P S.A.	81606	Forseven S.A.	81609
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT (Part II) (Luxembourg) S.A.	81606	GARBE Logistic UK 1 S.à r.l.	81609
BNP Paribas Investment Partners Luxem- bourg	81606	Hardstone Property Holdings S.à r.l.	81609
Brilux S.à r.l.	81606	HEBE Holding S.A. SPF	81602
Capi	81607	Hotami Investissement S.A.	81609
Cesar Capital	81607	HPS Groupe Participations S.à r.l.	81635
Cheche Consultancy Services	81607	Hubema S.A. SPF	81648
CMI Luxembourg Holding S.à r.l.	81608	Hygie S.A.	81647
Collineo Holding S.à r.l.	81608	Ipool S.à r.l.	81609
Compagnie Aéronautique du Grand-Du- ché de Luxembourg S.A.	81607	J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.	81604
Compagnie Aéronautique du Grand-Du- ché de Luxembourg S.A.	81607	Laurad Groupe Participations S.à r.l.	81635
Corniston Holding S.A.	81607	Le Comptoir des Ardoisiers S.à r.l.	81610
Digital Signage International Holding	81608	Le Comptoir des Ardoisiers S.à r.l.	81610
Digital Signage International Holding	81608	Lux Techni Peinture S.A.	81635
DT (Luxembourg) S.A.	81608	Medicover Holding S.A.	81610
Dussmann Security S.à r.l.	81602	Mercury	81610
Dynamic Global Advisors S.à r.l.	81602	Millenium International S.A.	81610
Dynamo Finance S.A.	81602	Mínera Gold S.A.	81612
EAVF BEN Chemnitz Sàrl	81603	Monster Luxembourg S.A.	81610
EAVF BEN Holdco Sàrl	81603	Munin Investments S.à r.l.	81634
EAVF BEN Meckenheimt Sàrl	81604	NEXON Europe S.à r.l.	81611
EAVF BEN Merksteint Sàrl	81604	Octagon Residential S.à r.l.	81611
EAVF BEN Neumunster Sàrl	81604	Odilia Investments S.C.A.	81611
EAVF BEN Schoenebeck Sàrl	81605	Odilia Investments S.C.A.	81611
EAVF BEN Uelzen Sàrl	81605	Olympus Investment S.à r.l.	81611
Ebuzzing	81603	Oraxys Environment 1 S.C.A.	81636
EMO P.E. 2	81608	O. Steffens Lux Bau	81611
		R&R Ice Cream S.à r.l.	81603
		Siblings Holding S.à r.l.	81639
		Team S.A.	81647

Dussmann Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 74.113.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 17 mai 2013 que:

- Le réviseur d'entreprise pour l'exercice se clôturant au 31.12.2012 est BDO Audit S.A., établie au "Le Dôme" Espace Pétrusse, avenue Charles De Gaulle, B.P. 351 L-2013 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Signature

Référence de publication: 2013070389/13.

(130086961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Dynamic Global Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6930 Mensdorf, 7A, rue Chaussée.

R.C.S. Luxembourg B 139.328.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013070390/12.

(130086613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Dynamo Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 91.777.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DYNAMO FINANCE S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013070391/12.

(130086999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

HEBE Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 40.208.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique

En date du 24 mai 2013, l'actionnaire unique de la Société a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la Société, REVEX, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.865, et ce avec effet immédiat.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013070467/17.

(130087093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Ebuzzing, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 113.995.

Par lettre de démission datée du 11 avril 2013, il résulte la démission de Monsieur Frédéric Montagnon de son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013

Pour la société

Référence de publication: 2013070393/12.

(130087266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

EAVF BEN Chemnitz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 130.402.

Les comptes annuels au: 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAVF BEN CHEMNITZ S.à r.l.

SGG S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013070401/13.

(130086754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

EAVF BEN Holdco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 130.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AEVF BEN HOLDCO S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013070403/13.

(130086528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

R&R Ice Cream S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 153.019.

Extrait de l'acte de transfert des parts de la Société daté du 28 juin 2012

Suite à l'acte de transfert de parts de la Société daté du 28 juin 2012, les parts détenues par Julius Baer Fiduciaria Srl ont été transférées à Comitalia-Compagnia Fiduciaria SpA, 49 Corso Garibaldi 20121 Milan, Italie, avec effet immédiat.

D'autre part, les noms de deux associés ont été corrigés, car mal orthographiés lors du premier dépôt:

Wolfgang Pinzner (enregistré sous Prinzer) et Ryad Apasa (enregistré sous Apala)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R&R Ice Cream S.à r.l.

Figen EREN

Manager

Référence de publication: 2013070682/16.

(130087305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

EAVF BEN Meckenheimt Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 130.404.

Les comptes annuels au: 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAVF BEN MECKENHEIMT S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013070404/13.

(130086775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

EAVF BEN Merkstein Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 130.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAVF BEN MERKSTEIN S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013070405/13.

(130086796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

EAVF BEN Neumunster Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 130.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAVF BEN NEUMUNSTER S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013070406/13.

(130086800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 10.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Certifié conforme

Pour le conseil de gérance

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Marie ROUVIERE

Secrétaire Générale par Interim

Référence de publication: 2013070503/15.

(130086986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

EAVF BEN Schoenebeck Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAVF BEN SCHOENEBECK S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013070407/13.

(130086807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

EAVF BEN Uelzen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAVF BEN UELZEN S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013070408/13.

(130086813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Espace Luxembourg/Bruxelles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4501 Differdange, Parc d'Activité Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 46.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013070417/10.

(130087137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Abbott Healthcare Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.990.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070893/9.

(130087954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Abbott Products Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.989.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070894/9.

(130087917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

ATP Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070947/9.

(130088265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Beagle Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 57.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070968/9.

(130088361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

BM & P S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6773 Grevenmacher, 8, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 138.478.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070982/9.

(130087518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT (Part II) (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 67.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070983/9.

(130087591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 27.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070986/9.

(130087412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Brilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 169.045.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 03 juin 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070990/9.

(130087663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Compagnie Aéronautique du Grand-Duché de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6112 Junglinster, 7A, rue de Bourglinster.

R.C.S. Luxembourg B 23.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071006/9.

(130087442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Compagnie Aéronautique du Grand-Duché de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6112 Junglinster, 7A, rue de Bourglinster.

R.C.S. Luxembourg B 23.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071007/9.

(130087443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Corniston Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 169.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071015/9.

(130088239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Capi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 96.616.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071023/9.

(130087941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Cesar Capital, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 155.889.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071031/9.

(130087881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Cheche Consultancy Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5810 Hesperange, 45, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.839.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071032/9.

(130087632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

CMI Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle du Schéleck II.

R.C.S. Luxembourg B 128.514.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071040/9.

(130088278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Collineo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071044/9.

(130088123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Digital Signage International Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 140.445.

Je vous informe par la présente de ma démission de mon mandat d'Administrateur de votre société avec effet immédiat.
Luxembourg, le 29 mai 2013. Romain Bontemps.

Référence de publication: 2013071073/9.

(130088320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Digital Signage International Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 140.445.

Je vous informe par la présente de ma démission de mon mandat d'Administrateur de votre société avec effet immédiat.
Luxembourg, le 29 mai 2013. Ralph Bourgnon.

Référence de publication: 2013071074/9.

(130088320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

DT (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 46.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071095/9.

(130087886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

EMO P.E. 2, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 143.456.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071121/9.

(130087836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Félicité S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2160 Luxembourg, 1, rue Munster.

R.C.S. Luxembourg B 114.877.

Le Bilan au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071153/9.

(130087782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Forseven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071160/9.

(130088241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

GARBE Logistic UK 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.287.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071204/9.

(130087555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Hotami Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071242/9.

(130088270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Ipool S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 130.379.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071247/9.

(130087915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Hardstone Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 112.552.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071285/9.

(130088350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Le Comptoir des Ardoisiers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 95, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 163.372.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071311/9.

(130087688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Le Comptoir des Ardoisiers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 95, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 163.372.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071312/9.

(130087803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Mercury, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 157.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071355/9.

(130087466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Monster Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19-21, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 61.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071359/9.

(130088214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Medicover Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 59.021.

Les comptes consolidés au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071382/9.

(130088138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Millenium International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 71.650.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071397/9.

(130087843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

NEXON Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071422/9.

(130087852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

O. Steffens Lux Bau, Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 62, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 166.855.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071425/9.

(130088209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Octagon Residential S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 118.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071426/9.

(130087652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Odilia Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 151.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071427/9.

(130087618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Odilia Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 151.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071428/9.

(130087619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Olympus Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 121.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071430/9.

(130088362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Eternit Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 32.619.

—
Extrait de la résolution des associés 3 décembre 2012

...

1. Démission et nomination d'un gérant

L'Associé prend acte de la démission le 1^{er} décembre 2012 de Monsieur Benoît Stainier, en tant que Gérant de la société.

L'Associé décide de nommer comme nouveau Gérant, Monsieur Vincent Van Assche, domicilié à 1190 Bruxelles (Belgique), Rue du Melon 55, avec effet immédiat pour une durée Indéterminée.

...

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 3 décembre 2012.

Pour le Conseil de Gérance

Karin DUBOIS

Mandataire

Référence de publication: 2013070398/20.

(130086736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Mínera Gold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 168.043.

—
In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of April.

before us Me Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Minera Gold S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, of 8 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1288 of 24 May 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168043 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, of 13 September 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2603 of 19 October 2012.

The meeting was declared open at 9.30 a.m. by Me May N'DIAYE, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Me Manfred MÜLLER, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Marc FRANTZ, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of ten euro (EUR 10.-) so as to raise it from its present amount of three million sixty five thousand four hundred eleven euro (EUR 3,065,411.) to three million sixty five thousand four hundred twenty one euro (EUR 3,065,421.-).

2 To issue ten (10) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for (i) nine (9) new shares, with payment of a share premium in a total amount of six hundred eighty-nine thousand nine hundred ninety-one euro (EUR 689,991.-) by Asset Geo Participacoes S.A., and (ii) for one (1) new share with payment of a share premium of six hundred sixty eight thousand five hundred and five euro and twenty six cents (EUR 668,505.26) by Bilzen Finance S.A., and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To introduce a definition of "Asset Geo" in the articles of incorporation of the Company.

5 To delete the definition of "Georadar" from the articles of incorporation of the Company and to replace accordingly all references made to "Georadar" in the articles of incorporation of the Company by a reference to "Asset Geo".

6 To fully restate the articles of incorporation, without changing the corporate object, of the Company, in order to reflect the foregoing items of the agenda.

7 To appoint Mr. Luiz CORREA DE SA E BENEVIDES as new director of the Company.

8 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of ten euro (EUR 10.-) so as to raise it from its present amount of three million sixty five thousand four hundred eleven euro (EUR 3,065,411.-) to three million sixty five thousand four hundred twenty one euro (EUR 3,065,421.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue ten (10) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution
Subscription - Payment

Thereupon appeared:

1. Asset Geo Participacoes S.A., a company governed by the laws of Brazil, with registered office at Rua Ludovico Barbosa, no. 151, 1st floor, Pau Pombo, Nova Lima/MG, Brazil, 34.000-00, and registered with the State Commercial Registry of Minas Gerais under number 3130010287-4 (the "Subscriber 1"), represented by Me May N'DIAYE, prenamed, by virtue of a proxy delivered to her, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber 1 declared to subscribe for nine (9) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, with payment of share premium in a total amount of six hundred eighty-nine thousand nine hundred ninety-one euro (EUR 689,991.-) and to fully pay in cash for these shares.

2. Bilzen Finance S.A., a company duly incorporated and existing in accordance with the laws of the Republic of Panama, whose registered office is located at 53rd East Street, MMG Building, 2nd Floor, Marbella, Panama-city, Republic of Panama (the "Subscriber 2" together with the Subscriber 1, the "Subscribers"), represented by Me May N'DIAYE, prenamed, by virtue of a proxy delivered to her, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber 2 declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), with payment of share premium in a total amount of six hundred sixty eight thousand five hundred and five euro and twenty six cents (EUR 668,505.26) and to fully pay in cash for these share.

The amount of one million three hundred fifty-eight thousand five hundred six euro and twenty six cents (EUR 1,358,506.26) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the ten (10) new shares to the above mentioned Subscribers.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to introduce the new definition of "Asset Geo" in the articles of incorporation of the Company as follows:

«"Asset Geo" means Asset Geo Participações S/A, a company governed by the laws of Brazil, with registered office at Rua Ludovico Barbosa, no. 151, 1st floor, Pau Pombo, Nova Lima/MG, Brazil, 34.000-00, and registered with the State Commercial Registry of Minas Gerais under number 3130010287-4 and all its successors and assignees.»

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved (i) to delete the definition of "Georadar" from the articles of incorporation of the Company and (ii) to replace accordingly all references made to "Georadar" in the articles of incorporation of the Company by a reference to "Asset Geo".

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolved to fully restate the articles of incorporation, without changing the corporate object, of the Company in order to reflect the foregoing resolutions. The articles of incorporation will from now on read as follows:

"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present Articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders.

The Company will exist under the name of "Minera Gold S.A.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a "Société de Participations Financières", according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favor its development or the extension of its operations.

The Company may also grant any loans or guarantees to the companies in which it has direct or indirect participating interests or to the companies which belong to its group of companies.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to Article 34 of the Articles of Incorporation, without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at three million sixty five thousand four hundred twenty one euro (EUR 3,065,421.-) divided into three million sixty five thousand four hundred twenty one (3,065,421) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

The shares will be in the form of registered shares.

The shares are freely transferable, except if otherwise provided for in any shareholders agreements filed with the Company or in the Company's Articles of Incorporation.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Authorized Capital, Increase and Reduction of Capital.

7.1. The authorized capital of the Company is set at ten million euro (EUR 10,000,000.-) divided into ten million (10,000,000) shares. Each authorized share has a nominal value of one euro (EUR 1.-).

The Board of Directors is authorized and empowered, within the limits of the authorized capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorized capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner, and; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorized capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, Article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Board of Directors or of any person duly authorized and empowered by the Board of Directors for this purpose.

7.2. The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. - Management, Auditors

Art. 9. Board of Directors, Executive Committee. The Company shall be managed by a board of directors and, on a daily basis, by an executive committee, these bodies to be composed and to carry out their duties according to applicable Law and the Company's Articles of Incorporation.

Art. 10. Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors, composed of between three (3) and five (5) members, natural persons, who need not be shareholders themselves, elected for a unified term of office of one (1) year, re-election being allowed (the "Board of Directors").

The members of the Board of Directors shall be elected by the general meeting of shareholders as follows:

- (i) one (1) director shall be appointed according to proposals made by the JV Partner; and
- (ii) the other directors shall be appointed according to proposals made by Asset Geo;

in each case, in compliance with any relevant agreement between the shareholders.

The members of the Board of Directors shall elect among themselves one director (1) who will act as Chairman of the Board.

In case of dismissal, resignation, substitution, permanent impediment or other event which results in definitive vacancy of the office of any member of the Board of Directors, the Shareholder which has proposed such member of the Board of Directors for appointment shall have the right to propose for nomination a replacement for appointment by the general meeting of shareholders as new director.

Any Shareholder holding an interest less than five per cent (5%) of the Company's voting capital shall lose the right to propose any member of Board of Directors for appointment. In such case, and to the extent necessary, the General Meeting of Shareholders shall supply for the appointment of any member of the Board of Directors as may be necessary to have at least three (3) members appointed, under the quorum and majority requirements for the adoption of ordinary

resolutions as set out under Article 29. This right to nominate a member of the Board of Directors for appointment shall be automatically reinstated at the moment such interest once more exceeds five per cent (5%) of the voting capital.

Art. 11. Powers and Duties of the Board of Directors. The following is incumbent upon the Board of Directors without prejudice to the powers vested in the Board of Directors to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate object, as set forth by Law or by the Articles of Incorporation:

- (i) to approve the Company's annual and multiannual operational budget, the Company's business plan and that of its Controlled Companies, the exploration schedule of mining rights owned by the Company's Controlled Companies, the budget related to the mentioned schedule and eventual amendments to the mentioned documents;
- (ii) to approve issuance of new shares by the Company, up to the limit of its authorized capital;
- (iii) to assign, from the overall amount of compensation laid down in the General Meetings of Shareholders, the monthly fees for each one of the members of Company's Management;
- (iv) approval of sale of the Company's tangible or intangible assets, either directly or by means of sale of interest in companies eventually incorporated from the Company's spin-off, with transfer of assets to another company;
- (v) taking out loans and financing, including by means of issuance of bonds by the Company, it being understood that all obligations related to the same business that have been taken out within the period of twelve (12) months subsequent to the first contracted obligation shall be considered as one sole obligation and may be subject to a single prior approval of the transaction by the Board of Directors;
- (vi) as regards activities falling within the normal course of the Company's activities, application, destination, use (including for acquisition of assets) or any other form of disposal of amounts equal to or over four hundred thousand euro (EUR 400,000.-);
- (vii) to authorize execution of any contract beyond the normal course of the Company's activities;
- (viii) transactions carried out between the Company, at one hand, and any Shareholder and/or any party related to any of the Shareholders, at the other, except if such transactions are carried out for values equal to those practiced on the market;
- (ix) to previously authorize the granting of any in rem guarantee or personal guarantee by the Company, in any business of its own or of third parties, as well as the constitution of any type of encumbrance or restriction upon assets or rights of the Company;
- (x) to resolve upon any proposal prepared by the Executive Committee and to be submitted to the General Meeting of Shareholders on the manner of distribution of dividends, including the proposal of allocation and application of the profits assessed under the Articles of Incorporation, any relevant clause of any agreement under private deed which might exist between the shareholders and the resolutions by the General Meeting of Shareholders;
- (xi) to authorize the assessment of half-yearly balance sheets or for lesser periods and the distribution of interim dividends based on the profits assessed in such balance sheets, in compliance with legal and statutory limitations and provisions;
- (xii) to approve stock buyback by the Company to be held in treasury or cancelled; and
- (xiii) to approve the execution of agreements for the constitution of joint venture enterprises.

Art. 12. Executive Committee - Delegation of Powers -Representation of the Company. The Executive Committee shall be composed by two (2) members, whether shareholders or not, appointed for a unified term of one (1) year and removable by the Board of Directors, one (1) as Chief Executive Officer and one (1) as Financial-Administrative Executive Officer (together, the "Executive Officers").

The Executive Officers shall be responsible for the daily business of the Company and they must act in accordance with the Shareholders' resolutions in General Meeting of Shareholders and as resolved by the members of the Board of Directors in the meetings of the Board.

The Executive Officers shall act in accordance with any power that shall be granted to them by the Board of Directors and jointly have the power to represent the Company within the daily management of the Company in accordance with the Articles of Incorporation.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will in all circumstances be bound towards third parties by the joint signatures of any two (2) members of the Board of Directors.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 13. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The meetings of the Board of Directors shall be convened by the Chairman of the Board of Directors. Except with the prior consent of all those entitled to attend, at least five (5) calendar days' written notice of meetings of the Board

of Directors shall be given in writing and transmitted by letter or email. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Meetings of the Board of Directors will be carried out preferably in the Company's head office and will be chaired by the Chairman of the Board. Should the Chairman be absent, a member elected by those attending will chair the meetings.

The Company's Board of Directors shall meet, preferably, every two (2) months and, extraordinarily, whenever requested by any member of the Board of Directors, as provided under the Company's Articles of Incorporation.

The Board of Directors may invite members of the Executive Committee and eventual third parties for discussion, presentation of information and explanation of subjects of interest to the Company or which are useful or necessary for the decision-making on those matters stated in the agenda.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Board of Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

Any member of the Board shall be deemed present at meetings of the Board of Directors when participating through videoconferencing or conference call. In such case, members of Board of Directors who took part in the meeting in such remote manner in the meeting shall confirm their vote, through letter, e-mail or fax delivered to the Chairman of the Board of Directors, promptly after the meeting.

A written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 14. Resolutions of the Board of Directors. The resolutions of the Directors shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Directors as well as of the minutes of the general meeting of shareholders, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Director or by any two (2) Directors acting jointly.

Art. 15. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the general meeting of shareholders, the members of the Board of Directors and/or of the Executive Committee may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

In particular, the Company shall refund to the members of the Board of Directors and/or of the Executive Committee all costs and reasonable expenses, including expenses of travel and accommodation incurred while acting on behalf and in interest of the Company and/or by reason of attendance in meetings of the Board respectively the Executive Committee and in general meetings of shareholders of the Company.

The remuneration and other benefits granted to the members of the Executive Committee must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of shareholders.

Art. 16. Conflicts of Interest. If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such Director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 17. Directors' Liability - Indemnification. No member of the Board of Directors and/or of the Executive Committee commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Members of the Board of Directors and/or of the Executive Committee are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Directors and/or of the Executive Committee, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 18. Confidentiality. Even after cessation of their mandate or function, any member of the Board of Directors and/or of the Executive Committee, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Board of Directors and/or of the Executive Committee, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulcation is required (i) by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes or (ii) for the public benefit.

Art. 19. Information. The Board of Directors and the Executive Committee shall, from time to time, report to the Shareholders and provide detailed information on the Company's and/or its subsidiaries' transactions and finances.

Art. 20. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditor(s), if any, will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of Luxembourg law, only be removed for serious causes or by mutual agreement.

Chapter IV. - Disposal, Encumbrance and Purchase of shares

Art. 21. Transfers of Shares. Any sale, transfer, assignment, pledge, encumbrance or another form of transfer or negotiation of Shares shall take place in accordance with the provisions of this Chapter IV.

Art. 21.1. Permitted transfers. The restrictions provided in Articles 21.2, 21.5, 21.6 and 21.7 will not apply in the event of transfer of Shares by any of the Shareholders, when such transfer is made to their shareholder(s), controlled company, or to an affiliated company (the "Permitted Transfers").

In the context of the Articles of Incorporation, affiliated company means, with regard to a certain person, any other person who is, directly or indirectly, an associated company, a Controlled Company, a company under common Control or a Controlling Company.

Notwithstanding the foregoing, the Shares held in the Company by Asset Geo may be transferred (by assignment or corporate restructuring, including spin-off) directly to some or to all Asset Geo's Shareholders, these shareholders becoming direct Shareholders of the Company.

Except as provided in the previous paragraph, corporate restructurings of Asset Geo carried out with the sole and exclusive purpose of transferring the interest in the Company's capital to third parties shall not be deemed Permitted Transfers.

Art. 21.2. Indirect transfer of Shares. In the event of a third party acquiring shares in any of the Shareholders in sufficient number that ensures such third party the control of the aforementioned Shareholder, the other Shareholder shall have the right to sell the Shares owned by him in the Company's capital to the interested third party, for such consideration as the Company's Shares have been evaluated in the offer submitted by such third party and under such terms and conditions agreed to under Article 21.5. Such an event as in this Article does not apply to any initial public offer of shares (IPO) and/or other public offers. The proposed investment by a third party in the capital of Asset Geo before 13 September 2014 will not trigger the application of this Article 21.2.

Art. 21.3. Preemptive Right in Transfer of Shares. If any Shareholder wants to dispose of his Shares and/or rights of subscription to third parties, the other Shareholder (the "Offered Shareholder") shall have a preference in the acquisition of such Shares or offered rights of subscription, at the same price and in the same conditions, according to the proceeding hereunder established (the "Preemptive Right").

Art. 21.4. Procedure of Preemptive Right. The Shareholder (the "Offering Shareholder") who wants to dispose of part or all of its Shares (the "Offered Shares") shall, in compliance with the provision in Article 21.5, notify the Offered Shareholder in writing (the "Notice of Offer"), stating (a) the number of Offered Shares; (b) the price, the means of payment and further conditions of the offer; (c) the identification of the interested third party.

No Notice of Offer shall be considered, nor shall it be effective in any way, and no transfer of Shares shall be allowed, being void, invalid and ineffective, if (a) it includes any form of consideration for the Shares other than payment in cash; (b) it includes any condition, the compliance of which by the other Shareholder is illegal or legally impossible.

Wishing to exercise its Preemptive Right, the Offered Shareholder shall notify the Offering Shareholder within thirty (30) days from the date it has received the Notice of Offer (the "Period of Exercise of the Preemptive Right"). Having exercised the Preemptive Right, the Offered Shareholder will be bound to acquire all the Offered Shares. Disposal of the Offered Shares shall be brought into effect, under the same conditions as stated in the Notice of Offer, within ten (10) days after the end of the Period of Exercise of the Preemptive Right.

The lack of response in relation to the Notice of Offer within the Period of Exercise of the Preemptive Right shall be considered as a waiver of the exercise of the Preemptive Right in relation to that specific offer.

Once the Offered Shares have been offered to the Offered Shareholder and this Shareholder has elected to not exercise the Preemptive Right, the Offering Shareholder may dispose to the interested third party of all of the Offered Shares, provided that: (a) the disposal is completed, upon the transfer of the shares to the third party, within a maximum term of sixty (60) days counted from the term of the Period for Exercise of the Preemptive Right; and (b) the transaction is effected at the same price and conditions of payment stated in the Notice of Offer. Any change to the conditions stated in the Notice of Offer will result in a new and distinct event of disposal, which may only be effected after a new offer to the Offered Shareholder, under the same terms and conditions provided in this Chapter IV, so that the Offered Shareholder can have the opportunity to exercise its Preemptive Right.

Art. 21.5. Right of Joint Sale (Tag Along). In case Asset Geo intends to dispose of, transfer or sell Shares of its holding in the Company to a third party (the "Offering Shareholder"), Asset Geo may not effect such transaction without previously offering the JV Partner the choice to exercise its preemptive right and the opportunity to dispose of shares of its holding to the interested third party, proportionally to the number of Shares that Asset Geo intends to dispose of, at the same price per share and at the same conditions offered by the third party to the Offering Shareholder (the "Right of Joint Sale").

The Offering Shareholder shall notify the interested third party in writing that the sale or transfer of its Shares is conditional upon the provision in the paragraph above and that the transfer of the Shares may not be completed unless the interested third party has complied with such provision.

Should the Offered Shareholder wish to exercise its Right of Joint Sale, it shall inform such wish to the Offering Shareholder, complying with the same procedure as described in paragraph 3 of Article 21.4 The Right of Joint Sale being exercised, the disposal of Offered Shares will be effected within sixty (60) days after the end of the term of exercising the Right of Joint Sale as provided in this item.

The lack of response or the untimely response by the Offered Shareholder on the exercise of its Right of Joint Sale shall be deemed a waiver to exercising the Right of Joint Sale. In this case, and the Offered Shareholder not having shown any interest in exercising its Preemptive Right, the Offered Shares may be freely disposed of to the named purchaser.

Art. 21.6. Obligation of Joint Sale (Drag Along). In the event Asset Geo proposes to dispose, in good faith and at fair market conditions, of all of its Shares to a third buyer (the "Third Buyer"), Asset Geo shall have the right to request, and the JV Partner will be obliged to sell all of the Shares of its holding to the Third Buyer, at the same price per Share and upon the same terms and conditions as the Shares sold by Asset Geo, provided the amount offered by the Third Buyer, for acquisition of all of the Shares, is not less than two times the sum of (i) the price originally paid by the JV Partner to Georadar Levantamentos Geofísicos S/A and/or Asset Geo under relevant agreements for acquisition of shareholdings in Rio Claro Minerals Pesquisa e Exploração Mineral S/A and in the Company, and (ii) the amounts contributed by the JV Partner to the Company's capital after 28 February 2012 and the amounts for future capital increase contributed in advance by the JV Partner and registered until then by the Company (the "Obligation of Joint Sale").

Asset Geo will notify the JV Partner in writing (the "Notice of Obligation of Joint Sale"), stating the amounts per Share to be paid by the Third Buyer and other terms and conditions of the respective proposal, at least sixty (60) days before enforcement of the Obligation of Joint Sale.

Within ten (10) days counted from the receipt of the Notice of Obligation of Joint Sale, the JV Partner shall notify Asset Geo in writing, stating its intention of exercising its Preemptive Right, in which case the JV Partner shall acquire all of the Shares held by Asset Geo. The lack of such notice shall be deemed a waiver to the exercise of the Preemptive Right.

In the event that the JV Partner does not exercise its Preemptive Right, Asset Geo shall notify it, in writing, within ten (10) days before the enforcement of the Obligation of Joint Sale, stating when and where such enforcement of Obligation of Joint Sale should take place. Upon the enforcement of the Obligation of Joint Sale, the Shareholders shall assign and transfer their Shares to the Third Buyer and the Third Buyer shall pay the Shareholders the price owed for the Shares, under the terms and conditions of the Notice of Obligation of Joint Sale.

Art. 21.7. No Encumbrance on the Shares. Shares may not be given by either Shareholder in pledge, collateral, chattel mortgage, usufruct or any other kind of guarantee or encumbrance, unless the other Shareholder gives its prior and express consent thereto and unless the guaranteed or usufructuary declares its express consent to the Preemptive Right, the Right of Joint Sale and the Obligation of Joint Sale. Notwithstanding such consent, in no circumstance the

encumbrance may contain any restriction on the Shareholder's voting right or go against any relevant clause of any agreement under private deed which might exist between the shareholders. Should the instrument of guarantee or usufruct constitution make any provision for extra-judicial sale of the Shares, it must ensure the other Shareholder's Preemptive Right, under Chapter IV of the Articles of Incorporation.

Art. 21.8. Assignment of Right of Subscription and/or Preemptive Right. The assignment of the right of subscription of Shares (the "Right of Subscription") in any Company's capital increase, subscription bonus and/or any bonds or securities convertible to Company Shares are subject to the same rules referring to the exercise of the Preemptive Right as set forth in Chapter IV, with the following amendments: (a) the Offering Shareholder shall notify the other Shareholder within ten (10) days following commencement of the subscription term; and (b) the Deadline for exercising the Preemptive Right is five (5) days before the end of the subscription term, when the Offered Shareholder shall inform the Offering Shareholder of its intention to exercise the Preemptive right.

Art. 21.9. Preemptive Rights in Purchase of Treasury Shares and Subscription of New Shares. The Shareholders shall have, proportionally to the number of shares held by each one, the Preemptive Right for (i) purchase of treasury shares and (ii) subscription of shares in future capital increases by the Company. Such Preemptive Right shall also apply to the subscription of any other securities eventually existing, which are convertible to shares, including debentures, convertible preferred equity certificates, convertibles bonds and subscription bonus. The Preemptive Right for subscription of new shares shall not apply to shares issuance under grants of stock option plans to the Company's managers and/or employees.

Chapter V - General Meeting of shareholders

Art. 22. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 23. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the 27th of June at 11.00 a.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 24. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) (if any) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 25. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 26. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. The Board of Directors may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by videoconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 27. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in their absence, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 28. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 29. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers («formulaires») expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

- (a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or
- (b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, if at least half of the Company's Shares with voting rights are represented, by a simple majority of votes cast.

At any General Meeting convened in accordance with the Articles of Incorporation and the Law, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be of at least one half (1/2) of all the Shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Law, a two third (2/3rds) majority of the votes cast by the Shareholders present or represented is required at any such meeting.

Art. 30. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Chapter VI. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 31. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 32. Adoption of Financial Statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 33. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 34. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VIII. - Applicable law

Art. 35. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Chapter IX. - Definitions

Art. 36. Definitions. "Articles of Incorporation" shall have the meaning set in Article 1;

"Asset Geo" means Asset Geo Participates S/A, a company governed by the laws of Brazil, with registered office at Rua Ludovico Barbosa, no. 151, 1st floor, Pau Pombo, Nova Lima/MG, Brazil, 34.000-00, and registered with the State Commercial Registry of Minas Gerais under number 3130010287-4 and all its successors and assignees;

"Board of Directors" shall have the meaning set in Article 10;

"Company" shall have the meaning set forth in Article 1;

"Company's Management" means the Board of Directors and the Executive Committee;

"Controlled Companies", "Control", "Controlling Company" shall refer to the definition of "controle" as set out in Article 309 of the Law of 10 August 1915. A "Controlled Company" means an undertaking in which the Company:

- has a majority of the shareholders' or members voting rights;
- has the right to appoint or remove a majority of the members of the administrative, management, or supervisory body, and is at the same time a shareholder or a member of such undertaking; or
- is a shareholder in or member of an undertaking, and controls alone, pursuant to an agreement with other shareholders in or members of that undertaking, a majority of shareholders' or members' voting rights in that undertaking.

For avoidance of doubt, MGB and MGB's Controlled Companies are Controlled Company of the Company;

"Executive Committee" shall have the meaning set in Article 12;

"Executive Officers" shall have the meaning set in Article 12;

"General Meetings of Shareholders" shall have the meaning set in Article 22;

"JV Partner" means any shareholder of the Company other than Asset Geo;

"Law" means laws and regulations of the Grand-Duchy of Luxembourg, and namely the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

"MGB" means MINERA GOLD DO BRASIL EMPREEDIMENTOS MINERARIOS S/A, the Company's subsidiary;

"Notice of Obligation of Joint Sale" shall have the meaning set in Article 21.6;

"Notice of Offer" shall have the meaning set in Article 21.4;

"Obligation of Joint Sale" shall have the meaning set in Article 21.6;

"Offered Shares" shall have the meaning set in Article 21.4;

"Offered Shareholder" shall have the meaning set in Article 21.3;

"Offering Shareholder" shall have the meaning set in Article 21.4;

"Permitted Transfers" shall have the meaning set in Article 21.1;

"Preemptive Right" shall have the meaning set in Article 21.3;

"Right of Joint Sale" shall have the meaning set in Article 21.5;

"Right of Subscription" shall have the meaning set in Article 21.8;

"Shareholders" means Asset Geo and the JV Partner, as well as any person or entity holding shares in the Company from time to time, as the case may be;

"Third Buyer" shall have the meaning set in Article 21.6.»

Seventh resolution

The general meeting of shareholders resolved to appoint Mr. Luiz CORREA DE SA E BENEVIDES, residing at Praga Eugenio Jardim, no. 19, apartment 401, Copacabana, Rio de Janeiro/RJ, Brazil, as new director with immediate effect and for a period ending at the annual general meeting which will approve the annual accounts as at 31 December 2013.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 2,500.-EUR.

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq avril.

par-devant nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Minera Gold S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1288 du 24 mai 2012 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 168043 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte [de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 13 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2603, en date du 19 octobre 2012.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Me May N'DIAYE, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Me Manfred MÜLLER, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Marc FRANTZ, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de dix euros (EUR 10,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions soixante-cinq mille quatre cent onze euros (EUR 3.065.411,-) à trois millions soixante-cinq mille quatre cent vingt-et-un euros (EUR 3.065.421,-).

2 Émission de dix (10) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3 Acceptation de la souscription de (i) neuf (9) nouvelles actions, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze euros (EUR 689.991) par Asset Geo Participações S.A., et de (ii) une (1) nouvelle action avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six cent soixante huit mille cinq cent cinq euros et vingt six centimes (EUR 668.505,26) par Bilzen Finance S.A., et acceptation de la libération intégrale en espèces de ces nouvelles actions.

4 Introduction d'une définition d'«Asset Geo» dans les statuts de la Société.

5 Suppression de la définition de «Georadar» dans les statuts de la Société et remplacement subséquent de toutes les références à «Georadar» dans les statuts de la Société par une référence à «Asset Geo»

6 Refonte des statuts de la Société, sans modification de l'objet social, afin de refléter les points précédents de l'ordre du jour.

7 Nomination de Mr. Luiz CORRÊA DE SÂ E BENEVIDES en tant que membre du conseil d'administration de la Société.

8 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix euros (EUR 10,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions soixante-cinq mille quatre cent onze euros (EUR 3.065.411,-) à trois millions soixante-cinq mille quatre cent vingt-et-un euros (EUR 3.065.421,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre dix (10) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu:

1. Asset Geo Participações S.A., une société ayant son siège social à Rua Ludovico Barbosa, no. 151, 1st floor, Pau Pombo, Nova Lima/MG, Brésil, 34.000-000 et enregistrée auprès du Registre Commercial de l'Etat de Minas Gerais sous le numéro 3130010287-4 (le «Souscripteur 1»), représenté par Me May N'DIAYE, préqualifié, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle, après avoir été signée par la mandataire, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur 1 a déclaré souscrire neuf (9) nouvelles actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) par action, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze euros (EUR 689.991) et libérer intégralement en espèces ces actions souscrites.

2. Bilzen Finance S.A., une société ayant son siège social à 53rd East Street, MMG Building 2nd Floor, Marbella, Panama, République du Panama (le «Souscripteur 2» ensemble avec le Souscripteur 1 «les Souscripteurs») représenté Me May N'DIAYE, préqualifié, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle, après avoir été signée par la mandataire, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur 2 a déclaré souscrire une (1) nouvelle action d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) par action, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six cent soixante-huit mille cinq cent cinq euros et vingt-six centimes (EUR 668.505,26) et libérer intégralement en espèces ces actions souscrites.

Le montant d'un million trois cent cinquante-huit mille cinq cent six euros et vingt-six centimes (EUR 1.358.506,26) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les dix (10) actions nouvelles aux souscripteurs indiqués ci-dessus.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'introduire une définition de «Asset Geo» dans les statuts de la Société, ainsi qu'il suit:

«"Asset Geo" signifie Asset Geo Participações S/A, une société régie par les lois de Brésil, ayant son siège social au Rua Ludovico Barbosa, no. 151, 1st floor, Pau Pombo, Nova Lima/MG, Brésil, 34.000-000 et enregistrée auprès du Registre Commercial de l'Etat de Minas Gerais sous le numéro 3130010287-4 ainsi que tout successeur et cessionnaire, le cas échéant.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé (i) de supprimer la définition de «Georadar» des statuts de la Société, et (ii) par conséquent de remplacer toutes les références à «Georadar» dans les statuts de la Société par une référence à «Asset Geo».

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de refondre les statuts de la Société, sans modifier l'objet social, afin de refléter les points précédents de l'ordre du jour. Les statuts seront dorénavant rédigés comme suit:

"Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société anonyme (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions, ou plusieurs actionnaires.

La Société adopte la dénomination «Minera Gold S.A.»

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, par une décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société peut également accorder des prêts ou des garanties à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts, et conformément à l'Article 34 des Statuts, sans préjudice des dispositions impératives des Lois.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital Emis. Le capital émis de la Société est fixé à trois millions soixante-cinq mille quatre cent vingt-et-un euros (EUR 3.065.421,-) divisé en trois millions soixante-cinq mille quatre cent vingt-et-une (3.065.421) actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action donne droit à une voix.

Les actions seront nominatives.

Les actions sont librement cessibles, sauf si autrement prévu par un pacte d'actionnaire conclu avec la Société ou par les Statuts de la Société.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'Article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 7. Capital Autorisé, Augmentation et Réduction du Capital Social.

7.1 Le capital autorisé de la Société est fixé à dix millions euros (EUR 10.000.000) divisé en dix millions (10.000.000) actions. Chaque action autorisée a une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; et de (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution de la Société au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'Article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Conseil d'Administration.

7.2 Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

La Société peut, dans les limites et dans les termes prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») procéder au rachat de ses propres actions.

Art. 8. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses propres actions s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. - Gestion, Commissaires

Art. 9. Conseil d'Administration, Comité Exécutif. La Société est gérée par un conseil d'administration et, sur base quotidienne, par un comité exécutif, organes qui sont composés et exécutent leurs obligations tel que prévu par la loi applicable et les Statuts de la Société.

Art. 10. Le conseil d'administration. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) à cinq (5) membres personnes physiques, lesquels n'ont pas besoin d'être actionnaires, élus pour un terme entier d'un an, avec réélection possible (le «Conseil d'Administration»).

Les membres du Conseil d'Administration sont élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires comme suit:

- (i) un (1) administrateur sera nommé sur des propositions faites par le JV Partner, et
 - (ii) les autres administrateurs seront nommés sur des propositions faites par Asset Geo,
- dans les deux cas en conformité avec les accords pertinents entre actionnaires.

Les membres du Conseil d'Administration élisent parmi eux un (1) administrateur comme Président du Conseil d'Administration.

En cas de licenciement, démission, remplacement, empêchement permanent ou tout autre évènement résultant dans une vacance définitive du poste d'un des membres du Conseil d'Administration, les Actionnaires qui ont proposé ce membre vont avoir le droit de proposer un remplaçant pour nomination par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

A toutes les fins de cet article, les autres Actionnaires seront tenus d'exercer leurs droits de vote pour élire le candidat qui a été sélectionné par l'Actionnaire autorisé suivant les termes de la présente cause, sauf si, de bonne foi, ils jugent que le premier candidat est inapproprié pour exercer son mandat d'administrateur dans le meilleur intérêt de la Société. Dans ce cas, l'Actionnaire autorisé va déterminer une autre personne qui sera nommée membre du Conseil d'Administration par l'Assemblée générale.

Chaque Actionnaire ayant une participation de moins de cinq pourcent (5 %) des actions ayant droit de vote de la Société perd le droit de proposer un membre du Conseil d'Administration pour nomination. Dans ce cas et dans la mesure

du nécessaire, l'Assemblée générale fournira la nomination de tout membre du Conseil d'Administration tel qu'il sera nécessaire d'avoir au moins trois (3) membres nommés, à des conditions de quorum et de majorité nécessaires pour l'adoption des résolutions ordinaires tel que prévu par l'article 21. Le droit de déterminer un membre du Conseil d'Administration pour nomination sera automatiquement rétabli au moment où une telle participation excède cinq pourcent (5%) du capital votant.

Art. 11. Pouvoirs et Obligations du Conseil d'Administration. Les dispositions suivantes s'appliquent au Conseil d'Administration sans préjudice des pouvoirs attribués au Conseil d'Administration pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, tel que prévu par la Loi ou les Statuts;

(i) d'approuver les comptes annuels de la Société, le budget opérationnel multi annuel, le plan d'affaires de la Société et des sociétés contrôlées par elles, le programme d'exploration des droits d'exploitation des mines détenus par les sociétés contrôlées par la Société, le budget lié à ce programme et les éventuels modifications des documents mentionnés;

(ii) d'approuver l'émission de nouvelles actions par la Société dans la limite de son capital autorisé;

(iii) de déterminer du montant global de compensation fixé par l'Assemblée Générale des Actionnaires, les rémunérations mensuelles de chaque membre de la gestion de la Société;

(iv) d'approuver la cession des actifs tangibles et intangibles de la Société, ou bien directement ou bien par le biais de la vente de participations dans les sociétés détenues directement ou indirectement par la Société, par le transfert d'actifs vers une autre société;

(v) prendre des prêts et financements, y compris par l'émission d'obligations de la Société, étant entendu que toutes les obligations liées à la même transaction qui ont été contractées dans la période de douze (12) mois suivant la première obligation contractée seront considérées comme une seule obligation et pourront faire l'objet d'une seule approbation préalable de la transaction par le Conseil d'Administration;

(vi) en ce qui concerne les activités qui tombent sous le cours normal des activités de la Société, l'application, la destination et l'utilisation (y compris l'acquisition d'actifs) ou toute autre forme de cession de montants supérieurs ou égaux à quatre cent mille euros (EUR 400.000.-);

(vii) d'autoriser l'exécution de tout contrat dépassant le cours normal des activités de la Société;

(viii) les transactions effectuées entre la Société d'un côté et tout Actionnaire et/ou partie liée à un Actionnaire de l'autre côté, sauf si de telles transactions sont effectuées pour des valeurs égales à celles pratiquées sur le marché;

(ix) d'autoriser préalablement l'octroi de toute garantie réelle ou personnelle par la Société, dans toute entreprise appartenant à elle-même ou à un tiers, aussi bien que la constitution de tout type de gage ou de restriction sur des actifs ou droits de la Société.

(x) de décider de toute proposition préparée par le comité exécutif et qui sera soumise à l'Assemblée Générale des Actionnaires sur la manière de la répartition des dividendes, y compris la proposition d'allocation et d'application des profits évalués dans les Statuts, toute clause utile de tout accord sous seing privé qui peut exister entre les Actionnaires et des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires;

(xi) d'autoriser l'évaluation des bilans semi-annuels ou pour des périodes plus courtes et la distribution de dividendes intérimaires basés sur les profits évalués sur de tels bilans, en conformité avec les limitations et dispositions légales et statutaires;

(xii) d'approuver le rachat d'actions par la Société afin d'être autodétenues ou annulées; et

(xiii) d'approuver la signature de pactes pour la mise en oeuvre d'entreprises communes (joint ventures).

Art. 12. Comité Exécutif - Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Le comité exécutif se composera de deux (2) membres, actionnaires ou non, nommés pour une durée ininterrompue d'un (1) an et révocables par le Conseil d'Administration, l'un comme Chief Executive Officer et un comme Financial-Administrative Executive Officer (ensemble «les Exécutifs»).

Les Exécutifs seront responsables des affaires quotidiennes de la Société et doivent se comporter en conformité avec les résolutions prises par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires et tel que décidé par les administrateurs lors des réunions du Conseil d'Administration.

Les Exécutifs vont agir en conformité avec tout pouvoir accordé par le Conseil d'Administration et conjointement avoir le pouvoir de représenter la Société dans la gestion quotidienne de la Société, en conformité avec les Statuts.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La Société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'Administrateur unique ou par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil

d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Les réunions du Conseil d'administration seront convoquées par le Président du Conseil d'Administration. Sauf avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, cinq (5) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par lettre ou e-mail. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront de préférence au siège social de la Société et seront présidées par le Président du Conseil d'Administration. En cas d'absence du Président, un membre élu par ceux qui sont présents va présider les réunions.

Le Conseil d'Administration de la Société se réunit, de préférence, tous les deux (2) mois et extraordinairement, à chaque fois qu'un membre du Conseil d'Administration le demande tel que prévu par les Statuts de la Société.

Le Conseil d'Administration peut inviter des membres du Comité Exécutif ou éventuellement des parties tierces pour une discussion, présentation d'informations ou explication sur un sujet d'intérêt pour la Société ou qui seront utiles ou nécessaires pour la prise de décision des points prévus à l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que si au moins la moitié (1/2) des membres du Conseil d'Administration en fonction est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette réunion.

Tout membre du Conseil d'Administration sera considéré comme étant présent aux réunions du Conseil d'Administration en participant par vidéoconférence ou par conférence téléphonique. Dans ce cas, les membres du Conseil d'Administration qui ont participé de cette manière à distance à la réunion devront confirmer leur vote, par lettre, e-mail ou fax délivré au Président du Conseil d'Administration, immédiatement après la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 14. Résolutions du Conseil d'Administration. Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procès-verbaux de l'Assemblée Générale des Actionnaires, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'Administrateur unique ou par deux (2) Administrateurs agissant conjointement.

Art. 15. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires, les membres du Conseil d'Administration et/ou du Comité Exécutif peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

En particulier, la Société remboursera aux membres du Conseil d'Administration et/ou du Comité Exécutif tous les coûts et dépenses raisonnables, y compris les frais de déplacement et d'accommodation encourus en agissant au nom et pour le compte de la Société et/ou pour la présence à des réunions du Conseil, respectivement du Comité Exécutif ou des Assemblées Générales de la Société.

La rémunération et les autres avantages accordés aux membres du Comité Exécutif devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 16. Conflits d'Intérêt. Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être

automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 17. Responsabilité des Administrateurs - Indemnisation. Les membres du Conseil d'Administration et/ou du Comité Exécutif n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration et/ou du Comité Exécutif sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil d'Administration et/ou du Comité Exécutif, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 18. Confidentialité. Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du Conseil d'Administration et/ou du Comité Exécutif, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration et/ou du Comité Exécutif, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par (i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou (ii) l'intérêt du public.

Art. 19. Information. Le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif effectueront un rapport régulier aux Actionnaires et fourniront les informations détaillées sur les opérations et finances de la Société et/ou de ses filiales.

Art. 20. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s), s'il y en a, seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale des Actionnaires, à l'exception des réviseurs d'entreprises agréés qui peuvent seulement, par dispositions du droit luxembourgeois, être révoqués pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Cession, Gage et Achat d'actions

Art. 21. Transfert d'actions. Toute vente, transfert, attribution, gage, affectation ou toute autre forme de transfert ou de négociation d'Actions se fera conformément aux dispositions de ce Chapitre IV.

Art. 21.1. Transferts autorisés. Les limites prévues aux Articles 21.2, 21.5, 21.7 ne seront pas applicables aux transferts d'actions par un des Actionnaires, si de tels transferts sont destinés aux Actionnaires de Sociétés Contrôlées ou de Sociétés affiliées. (les «Transferts Autorisés»)

Dans le contexte des présents Statuts, affilié signifie, au regard d'une certaine personne, chaque personne qui est directement ou indirectement une société associée, une société contrôlée, une société sous contrôle commun ou une société contrôlant.

Nonobstant de ce qui précède, les actions détenues dans la Société par Asset Geo pourront être transférées (par cession ou restructuration sociale, y compris spin-off) directement à certains ou à tous les actionnaires de Asset Geo, ces actionnaires devenant Actionnaires immédiats de la Société.

A l'exception de ce qui est prévu dans le paragraphe précédent, les restructurations sociétaires effectuées à la seule et unique fin de transférer des participations dans le capital de la Société à des parties tierces ne seront pas considérés comme des Transferts Autorisés.

Art. 21.2. Transfert indirect d'actions. Dans le cas où une partie tierce acquiert des actions dans un des Actionnaires dans un nombre suffisant pour s'assurer du contrôle de cet Actionnaire, l'autre Actionnaire aura le droit de vendre les Actions détenus par lui dans le capital de la Société au tiers intéressé, pour une contrepartie telle que évaluée dans l'offre soumise par le tiers ou dans les termes et conditions prévues à l'article 21.5. Le cas de cet article ne s'applique pas à un appel public à l'épargne (IPO) et/ou d'autres offres publiques. L'investissement prévu par un tiers dans le capital de Asset Geo avant le 13 septembre 2014 ne déclenchera pas l'application de cet article 21.2.

Art. 21.3. Droit de préemption dans le transfert d'actions. Si un Actionnaire veut céder ses Actions ou/et ses droits de souscription à une troisième partie, l'autre Actionnaire (le «Actionnaire Destinataire») aura la préférence dans l'acquisition de telles Actions ou droits de souscription offerts, au même prix et aux mêmes conditions, selon la procédure établie ci-après (le «Droit de Préemption»).

Art. 21.4. Le procédé du droit de préemption. L'Actionnaire («l'Actionnaire Offrant») qui veut céder une partie ou la totalité de ses Actions («Actions Offertes») devra le notifier en application des dispositions de l'article 21.5 à l'Actionnaire Destinataire par une notification écrite («la Notice d'Offre») prévoyant (a) le nombre d'Actions offertes; (b) le prix, les moyens de paiement et les autres conditions de l'offre; (c) l'identification du tiers intéressé.

Aucune Notice d'Offre ne sera considérée, ni effective de quelque manière que ce soit et aucun transfert d'actions ne sera autorisé, étant nul, invalide et inefficace, s'il (a) comprend une forme de contrepartie pour les actions autre que le paiement en espèces; (b) comprend une condition, dont la conformité avec l'autre Actionnaire est illégale ou légalement impossible.

Si l'Actionnaire destinataire souhaite exercer son Droit de Préemption, il le notifiera à l'Actionnaire Offrant dans un délai de trente (30) jours à partir de la Notice d'Offre («Période d'Exercice du Droit de Préemption»). Après avoir exercé le Droit de Préemption, l'Actionnaire destinataire sera tenu d'acquiescer toutes les Actions Offertes. La Cession des Actions Offertes deviendra effective, dans les mêmes conditions que prévues dans la Notice d'Offre, dans les dix (10) jours suivant la fin de la Période d'Exercice du Droit de Préemption.

Le défaut de réponse relatif à la Notice d'Offre à l'intérieur de la Période d'Exercice du Droit de Préemption sera considéré comme une renonciation au Droit de Préemption de cette offre spécifique.

Une fois que les Actions Offertes ont été offertes à l'Actionnaire destinataire et que cet Actionnaire a choisi de ne pas exercer son Droit de Préemption, l'Actionnaire offrant peut céder au tiers intéressé toutes les Actions offertes, pourvu que: (a) la cession soit effectuée par le transfert des actions au tiers dans un délai maximal de soixante (60) jours à partir de la fin de la Période d'Exercice du Droit de Préemption et (b) que la transaction soit réalisée au même prix et conditions de paiement que prévus dans la Notice d'Offre. Tout changement des conditions prévues dans la Notice d'Offre constitue un cas distinct et nouveau de cession qui sera seulement effectué après une nouvelle offre à l'Actionnaire Destinataire, dans les mêmes termes et conditions prévus à ce Chapitre IV de telle manière que l'Actionnaire Destinataire aura la possibilité d'exercer son Droit de Préemption.

21.5. Le Droit de Sortie Conjointe (Tag along). Au cas où Asset Geo entend céder, transférer ou vendre ses actions dans la Société à un tiers (l'«Actionnaire Offrant»), Asset Geo ne peut effectuer une telle transaction sans préalablement offrir à JV Partner le choix d'exercer son Droit de Préemption ainsi que l'opportunité de céder ses propres actions à la partie tierce intéressée, proportionnellement au nombre d'actions que Asset Geo entend céder, au même prix par action et aux mêmes conditions offertes par une troisième partie à l'Actionnaire Offrant (le «Droit de sortie conjointe»)

L'Actionnaire offrant va notifier par écrit au tiers intéressé que la vente ou le transfert de ses actions est conditionnel en vertu des dispositions du paragraphe précédent et que le transfert d'actions ne pourra pas être effectué tant que le tiers intéressé ne s'est pas conformé à une telle disposition.

Si l'Actionnaire Destinataire souhaite exercer son Droit de Sortie Conjointe, il informe l'Actionnaire Offrant de ce vœu, en se conformant à la même procédure que celle décrite au paragraphe 3 de l'Article 21.4. Si le Droit de Sortie Conjointe est exercé, la cession des Actions Offertes sera effectuée en dedans les soixante (60) jours après l'échéance du terme de l'exercice du Droit de Sortie Conjointe prévu à cet article.

Le défaut de réponse ou une réponse tardive par l'Actionnaire Destinataire quant à l'exercice de son Droit de Sortie Conjointe sera considéré comme un renoncement à l'exercice du Droit de Sortie Conjointe. Dans ce cas et lorsque l'Actionnaire Destinataire n'a pas montré d'intérêt à exercer son Droit de Préemption, les Actions offertes peuvent être librement cédées à l'acheteur nommé.

Art. 21.6. Droit de sortie conjointe (Drag along). Au cas où Asset Geo propose de céder, de bonne foi et à des conditions de marché, toutes ses Actions à un tiers acheteur («Acheteur Tiers»), Asset Geo aura le droit de demander et le JV Partner sera obligé de vendre toutes ses propres actions à l'Acheteur Tiers, au même prix par Action et aux mêmes termes et conditions que les Actions vendues par Asset Geo, pourvu que le montant offert par le Tierce Acheteur, pour l'acquisition des Actions, n'est pas inférieur à deux fois la somme (i) du prix payé initialement par le JV Partner à Georadar Levantamentos Geofísicos S/A et/ou Asset Geo selon les accords pertinents, pour l'acquisition de participations dans Rio Claro Minerals Pesquisa e Exploração Mineral S/A et dans la Société et (ii) les montants contribués par JV Partner au capital de la Société après le 28 février 2012 et les montants pour une future augmentation de capital contribué à l'avance par JV Partner et enregistrée jusque-là par la Société («Obligation de cession forcée»)

Asset Geo va notifier à JV Partner par écrit («Notification de Cession Forcée») prévoyant le montant par Action qui sera payé par le Tierce Acheteur et les autres termes et conditions de la proposition respective, au moins soixante (60) jours avant la mise en oeuvre de l'obligation de cession forcée.

Dans un délai de dix (10) jours suivant la réception de la Notification de Cession Forcée, le JV Partner notifiera par écrit à Asset Geo son intention d'exercer son Droit de Préemption, auquel cas le JV Partner va acquiescer toutes les Actions détenues par Asset Geo. Le défaut d'une telle notice sera considéré comme un renoncement à l'exercice du Droit de Préemption.

Dans le cas où le JV Partner n'exerce pas son Droit de Prémption, Asset Geo va notifier par écrit dans un délai de dix (10) jours avant l'exécution de l'Obligation de Cession Forcée, précisant où et quand l'exécution de l'Obligation de Cession Forcée aura lieu. Pour la mise en oeuvre de l'Obligation de Cession Forcée, les Actionnaires vont assigner et transférer leurs Actions au Tierce Acheteur et le Tierce Acheteur va payer le prix du pour les Actions, aux termes et conditions prévues dans la Notice de Cession Forcée.

Art. 21.7. Interdiction de gage des Actions. Un Actionnaire ne pourra pas donner ses Actions en gage, en emprunt hypothécaire, en nantissement, usufruit ou toute autre forme de garantie ou de gage, sauf si l'autre Actionnaire donne son consentement préalable et exprès à ceci et sauf si le bénéficiaire ou l'usufruitier donne son consentement exprès au Droit de Prémption, le Droit de sortie conjointe et l'Obligation de Cession Forcée.

Sans préjudice de ce consentement, en aucune circonstance le gage ne doit contenir une limite au droit de vote de l'Actionnaire ou aller à l'encontre d'une clause d'un acte sous seing privé qui peut exister entre les Actionnaires. Si l'instrument de garantie ou la constitution d'usufruit prévoit une disposition pour une vente extra-judiciaire des actions, il faut faire en sorte que le Droit de Prémption, sous le Chapitre IV des présents Statuts, de l'autre Actionnaire soit garanti.

Art. 21.8. Cession du Droit de souscription ou du Droit de Prémption. La cession du droit de souscription (le «Droit de Souscription») à chaque augmentation de Capital, souscription de bonus et/ou toute obligation ou sûreté convertible en Actions de la Société, est régie par les mêmes règles relatives à l'exercice du Droit de Prémption tel que prévu au Chapitre IV, avec les amendements suivant: (a) l'Actionnaire Offrant notifiera à l'autre Actionnaire dans un délai de dix (10) jours suivant le début de la période de souscription et (b) le délai pour l'exercice du Droit de Prémption est de cinq (5) jours avant la fin de la période de souscription, quand l'Actionnaire Destinataire devra informer l'Actionnaire Offrant de son intention d'exercer le Droit de Prémption.

Art. 21.9. Droit de Prémption dans l'Achat d'Actions propres et dans la Souscription d'Actions Nouvelles. Les Actionnaires auront, proportionnellement au nombre de leurs actions, un Droit de Prémption pour (i) l'achat d'actions propres et (ii) la souscription d'actions dans des augmentations de Capital futures. Un tel Droit de Prémption s'appliquera également à la souscription de toute autre valeur mobilière qui pourrait exister, qui seront convertibles en actions, y compris les obligations convertibles en «preferred equity certificates», convertibles en obligations et des souscriptions de bonus. Le Droit de Prémption pour la souscription d'actions nouvelles ne s'applique pas à l'émission d'actions dans le cadre de programmes d'attributions de stock options destinés aux gestionnaires ou employés de la Société.

Chapitre V. Assemblée générale des actionnaires

Art. 22. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Toute Assemblée Générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 23. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 27 juin à 11.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 24. Autres Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) (s'il y en a) peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 25. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 26. Présence - Représentation. Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'actionnaires.

Un actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale des Actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a besoin d'être lui-même actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une Assemblée Générale des Actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 27. Procédure. Toute Assemblée Générale des Actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en leur absence, par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Président de l'Assemblée Générale des Actionnaires désigne un secrétaire.

L'Assemblée Générale des Actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 28. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute Assemblée Générale des Actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'Assemblée Générale des Actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 29. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

L'Assemblée Générale des Actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'Assemblée Générale des Actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute Assemblée Générale des Actionnaires autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, si au moins la moitié des Actions de la Société avec droit de vote est représentée.

Lors de toute Assemblée Générale, convoquée conformément aux Statuts et à la Loi, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité

exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les Actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire de la Loi, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les Actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Art. 30. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Chapitre VI. - Exercice social, Comptes annuels - Distribution des bénéfices

Art. 31. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 32. Approbation des Comptes Annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'Assemblée Générale des Actionnaires pour approbation.

Art. 33. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale») conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'Assemblée Générale des Actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires, chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 34. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) actionnaire(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VIII. - Loi applicable

Art. 35. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 36. Définitions. "Acheteur Tiers" aura la signification prévue à l'article 21.6;

"Actionnaire Offert" aura la signification prévue à l'article 21.3;

"Actions Offertes" aura la signification prévue à l'article 21.4;

"Actionnaire Offrant" aura la signification prévue à l'article 21.4;

"Assemblée Générale des Actionnaires" aura la signification prévue à l'article 22;

"Asset Geo" signifie Asset Geo Participações S/A une société régie par les lois de Brésil, ayant son siège social au Rua Ludovico Barbosa, no. 151, 1st floor, Pau Pombo, Nova Lima/MG, Brésil, 34.000-000 et enregistrée auprès du Registre Commercial de l'Etat de Minas Gerais sous le numéro 3130010287-4 ainsi que tout successeur et cessionnaire, le cas échéant;

"Cession Forcée" aura la signification prévue à l'article 21.6;

"Comité Exécutif" aura la signification prévue à l'article 12;

"Conseil d'Administration" aura la signification prévue à l'article 10;

"Exécutifs" aura la signification prévue à l'article 12;

"Gestion de la Société" signifie le Conseil d'Administration et le comité exécutif;

"Loi" signifie les lois et règlements du Grand-duché de Luxembourg et précisément la Loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;

"MGB" signifie MINERA GOLD DO BRASIL EMPREEDIMENTOS MINERARIOS S/A, la filiale de la Société;

"Notice d'Offre" aura la signification prévue à l'article 21.4;

"Notice de Cession forcée" aura la signification prévue à l'article 21.6;

"Société" aura la signification prévue à l'article 1;

"Sociétés Contrôlée", "Contrôle", "Société Contrôlant" aura la signification de la définition de "contrôle" prévue à l'article 309 de la Loi du 10 Août 1915. Une "Société Contrôlée" signifie une entreprise dans laquelle la Société:

- a une majorité des droits de vote des actionnaires ou membres;
- a le droit de nommer ou de révoquer une majorité des membres des organes d'administration, de gestion ou de contrôle et est en même temps actionnaire ou membre de cette entreprise; ou
- est un actionnaire ou un membre de cette entreprise et contrôle seul, en vertu d'un accord avec d'autres actionnaires ou membres de cette entreprise, une majorité des droits de vote des actionnaires ou membres de cette entreprise.

Pour éviter le doute, MGB et les Sociétés Contrôlées par MGB sont des Sociétés Contrôlées par la Société;

"Statuts" aura la signification prévue à l'article 1;

"JV Partner" signifie tout actionnaire de la Société autre que Asset Geo.

"Transferts Autorisés" aura la signification prévue à l'article 21.1;

"Droit de Préemption" aura la signification prévue à l'article 21.3;

"Droit de Cession Conjointe" aura la signification prévue à l'article 21.5;

"Droit de Souscription" aura la signification prévue à l'article 21.8."

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a en outre décidé de nommer Mr. Luiz CORRÊA DE SÂ E BENEVIDES, demeurant à Praça Eugenio Jardim, no. 19, apartment 401, Copacabana, Rio de Janeiro/RJ, Brésil, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à 2.500,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: May N'DIAYE, Manfred MULLER, Marc FRANTZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 avril 2013. Relation GRE/2013/1823. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013070563/1246.

(130086872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Munin Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.250.

Par résolutions signées en date du 29 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation, avec effet au 30 avril 2013, de la démission de Yves Cheret, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant;
- nomination, avec effet au 30 avril 2013, de Philippe Leclercq, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013070579/15.

(130086720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

**HPS Groupe Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Laurad Groupe Participations S.à r.l.).**

Capital social: EUR 50.200,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 154.718.

—
EXTRAIT

La Société vous informe que suite à la dissolution de la société Laurad Hoche Partners S.C.A. en date du 13 mars 2013, la société HPMC2 S.à r.l., agissant pour le compte de son compartiment G, une société à responsabilité limitée de titrisation de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 121, avenue de la Faïencerie L - 1511 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133786, devient associée de la Société en détenant 25.100 parts sociales de catégorie A, 100 parts sociales de catégorie B et 25.000 parts sociales de catégorie C.

Pour extrait
La Société

Référence de publication: 2013070470/16.

(130086827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Lux Techni Peinture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 35-41, rue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 157.292.

—
L'an deux mil treize, le vingt-troisième jour de mai.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven;

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „LUX TECHNI PEINTURE S.A.", avec siège social à L-5862 Hesperange, 3, rue de la Montagne, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 157.292, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 24 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 180 du 28 janvier 2011, modifié suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 novembre 2012, publié au Mémorial C numéro 2999 du 11 décembre 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Sylvain LUTZ, Directeur Comptable, demeurant à F-57200 Remelfing, 4, rue des Vignes;

qui désigne comme secrétaire Monsieur Denis MATT, Maître Peintre, demeurant au 150 rue Auguste Renoir, F - 57400 Sarrebourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sylvain LUTZ, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social vers L-4140 Esch-sur-Alzette, 35-41 Rue Victor Hugo et modification subséquente de l'article 4 statuts de la Société.

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné.

III.- Que tous les actionnaires étant présents, les convocations d'usage n'ont pas été adressées aux actionnaires.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'entière du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première et Unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-3514 Dudelange, 83, Route de Kayl, vers L-4140 Esch-sur-Alzette, 35-41 Rue Victor Hugo.

Suite à la résolution qui précède les associés décident de modifier l'article 4 (alinéa 1^{er}) des statuts:

Art. 4. (alinéa premier). Le siège social est établi dans la commune de Esch-sur-Alzette.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

81636

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Sylvain Lutz, Denis Matt, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 mai 2013. LAC / 2013 / 23907. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013070556/53.

(130086988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Oraxys Environnement 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 138.321.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-fourth of May,

Before Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg,

acting in her capacity as proxyholder of ORAXYS S.A., a société anonyme, having its registered office at 41, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 112.196, itself acting as general partner (the "General Partner") of the Company,

by virtue of the authority granted by resolutions of the board of directors of the General Partner (the "Board of Directors") dated 22 May 2013, a copy of which will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities together with it.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record her declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary enacted on April 10, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1334 on 30 May 2008.

2.- The Company has an issued and subscribed share capital of six hundred ninety-four thousand seven hundred and seventy five Euros (EUR 694.775.-) divided into twenty six thousand four hundred (26,400) redeemable Class A Shares, one thousand three hundred and ninety (1,390) redeemable Class B Shares and one (1) Class C Unlimited Share, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-)

3.- Pursuant to article 5.1 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the authorised share capital is set at five million two hundred and seventy five thousand and twenty-five Euros (EUR 5,275,025.-) divided into:

- two hundred and one thousand (201.000) redeemable Class A Shares with a nominal value of twenty five Euros (EUR 25.-) each,

- ten thousand (10.000) redeemable Class B Shares with a nominal value of twenty five Euros (EUR 25.-) each, and

- one (1) Class C Unlimited Share with a nominal value of twenty five Euros (EUR 25.-) each.

Pursuant to article 5.3 of the Articles the General Partner is specially authorized, during a five(5)-year period starting from 15 December 2012, date of publication of the Extraordinary General Meeting dated 29 October 2012 in the Mémorial C, Recueil des Société et Associations to increase the corporate capital from time to time in whole or in part by the issue of further Class A and Class B Shares up to the limits of the unissued authorised capital. The Gérant may in its discretion determine the time and the number of the authorised Class A and Class B Shares to be issued, the amount of any issue premium, whether and to what extent the new Class A and Class B Shares are to be paid up in cash or kind. The Gérant is authorised to issue further Class A and Class B Shares of the Company within the above authorisation without the existing Shareholders having any preferential subscription rights. The Gérant may delegate to any duly authorised officer of the Company or to any other duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Class A and Class B Shares representing part or all of such increases of capital.

Whenever an increase of issued capital is carried out, the Gérant shall take steps to amend this Article in order to record the change in the subscribed capital and unissued authorised capital and the Gérant is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.

4.- By resolutions dated 22 May 2013, the General Partner approved the increase of the share capital of the Company in relation to the issuance of redeemable Class A Shares and redeemable Class B Shares and the waiver of the preferential subscription rights of the existing shareholders pursuant to article 32-3 (5) of the Luxembourg law (the "Law") on commercial companies dated 10 August 1915. The share capital of the Company was increased by a total amount of two hundred forty-one thousand seventy-five Euros (EUR 241,075.-) and raised from its current amount of six hundred ninety-four thousand seven hundred and seventy five Euros (EUR 694.775.-) up to nine hundred thirty five thousand eight hundred fifty Euros (EUR 935,850.-) by issuing nine thousand one hundred sixty (9,160) new redeemable Class A Shares and four hundred eighty three (483) new redeemable Class B Shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each (the "New Shares") and with a total share premium amounting to five million two hundred twenty thousand three hundred seventy-five Euros and sixty Eurocents (EUR 5,220,375.60) which were subscribed as mentioned below.

5.- Thereupon the General Partner acknowledges that the newly issued share capital of the Company was subscribed as described in the subscription forms attached hereto.

All the nine thousand one hundred sixty (9,160) new redeemable Class A Shares and four hundred eighty three (483) new redeemable Class B Shares were fully subscribed by the above mentioned subscribers together with the payment of the share premium, both the subscription price and the share premium being fully paid up in cash, so that the amount of five million four hundred sixty one thousand four hundred fifty Euros and sixty Eurocents (EUR 5,461,450.60) was at the disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The documents evidencing the subscriptions have been produced to the undersigned notary, who acknowledges it.

6.- As a consequence of the above increase of share capital article 5.2. of the Articles is amended and shall now read as follows:

" Art. 5. Issued Share Capital.

5.2. The Company has an issued and subscribed share capital of nine hundred thirty five thousand eight hundred fifty Euros (EUR 935,850.-) divided into thirty-five thousand five hundred sixty (35,560) redeemable Class A Shares, one thousand eight hundred seventy three (1,873) redeemable Class B Shares and one (1) Class C Unlimited Share, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-)."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed, are estimated at three thousand euros (EUR 3,000.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-quatre mai,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Agissant en sa qualité de mandataire d'ORAXYS S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 41, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 112.196, elle-même agissant en sa qualité de gérant commandité (le «Gérant Commandité») de la Société,

en vertu d'un pouvoir conféré aux termes des résolutions du conseil d'administration du Gérant Commandité (le «Conseil d'Administration») en date du 22 mai 2013.

Le comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- La Société a été constituée en vertu d'un acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 10 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 30 mai 2008 numéro 1334.

2.- La Société a un capital social émis et souscrit six cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent soixante-quinze Euros (EUR 694.775.-) divisé en vingt-six mille quatre cent (26.400) Actions rachetables de Catégorie A, mille trois cent quatre-vingt-dix (1,390) Actions rachetables de Catégorie B et une (1) Action commanditée de Catégorie C, chacune avec une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros).

3.- Conformément à l'article 5.1 des statuts de la société (les "Statuts"), le capital social autorisé de la Société est fixé à cinq millions deux cent soixante-quinze mille vingt cinq Euros (EUR 5.275.025,-) réparti en:

- 201.000 (deux cent un mille) Actions rachetables de Catégorie A d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune,

- 10.000 (dix mille) Actions rachetables de Catégorie B d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, et

- 1 (une) Action commanditée de Catégorie C d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros).

Conformément à l'article 5.3 des Statuts, le Gérant Commandité est autorisé expressément pour une période de cinq (5) ans à partir du 15 décembre 2012, date de publication de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 octobre 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à faire des appels de fonds et à augmenter le capital social de temps à autre, en tout ou pour partie, par l'émission d'Actions de Catégorie A et de Catégorie B dans les limites du capital autorisé. Le Gérant peut de manière discrétionnaire déterminer la date et le nombre d'Actions de Catégorie A et de Catégorie B autorisées à être émises, le montant de toute prime d'émission, si et dans quelle mesure les nouvelles Actions de Catégorie A et de Catégorie B sont à payer en espèces ou en nature. Le Gérant est autorisé à émettre des Actions de Catégorie A et de Catégorie B supplémentaires de la Société dans le cadre des autorisations pré-mentionnées sans que les Actionnaires existants aient des droits préférentiels de souscription. Le Gérant peut déléguer à tout fondé de pouvoir de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée la responsabilité d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement pour les Actions de Catégorie A et de Catégorie B représentant tout ou partie de ces augmentations de capital.

Toutes les fois que le capital souscrit est augmenté conformément aux présents Statuts, le Gérant prendra toutes les mesures nécessaires pour modifier cet article de façon à faire constater la modification du capital souscrit du capital non émis et le Gérant est autorisé à prendre ou autoriser les mesures nécessaires pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la Loi.

4.- Par résolutions du 22 mai 2013, le Gérant Commandité a approuvé l'augmentation de capital social de la Société relativement à l'émission d'Actions rachetables de Catégorie A et d'Actions rachetables de Catégorie B et la renonciation aux droits préférentiels de souscription des actionnaires existants conformément à l'article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915. Le capital social de la Société a été augmenté d'un montant total de deux cent quarante-et-un mille soixante-quinze Euros (EUR 241.075,-) pour le porter de son montant actuel de six cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent soixante-quinze Euros (EUR 694.775,-) à neuf cent trente-cinq mille huit cent cinquante Euros (EUR 935.850,-), par l'émission de neuf mille cent soixante (9.160) nouvelles Actions rachetables de catégorie A et de quatre cent quatre-vingt-trois (483) nouvelles Actions rachetables de catégorie B, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune qui ont été souscrites telles qu'indiquées ci-dessous.

5.- Sur ce, le Gérant Commandité reconnaît que les neuf mille cent soixante (9.160) nouvelles Actions rachetables de catégorie A et les quatre cent quatre-vingt-trois (483) nouvelles Actions rachetables de catégorie B, ont été entièrement souscrites par les souscripteurs décrits dans les bulletins de souscription annexés aux présentes, et que le prix de souscription et la prime d'émission d'un montant de cinq millions deux cent vingt mille trois cent soixante-quinze Euros et soixante centimes d'Euros (EUR 5.220.375,60), ont été payés en numéraire de sorte que la somme de cinq millions quatre cent soixante-et-un mille quatre cent cinquante Euros et soixante centimes d'Euros (EUR 5.461.450,60) était à la disposition de la Société, tel que prouvé au notaire, qui en a pris acte expressément. Les documents justificatifs des souscriptions ont été produits au notaire instrumentant qui en a pris acte.

6.- En conséquence de l'augmentation de capital social ci-dessus l'article 5.2 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital Social Émis.

5.2. La Société a un capital social émis et souscrit de neuf cent trente-cinq mille huit cent cinquante Euros (EUR 935,850,-) divisé en trente-cinq mille cinq cent soixante (35.560) Actions rachetables de Catégorie A, mille huit cent soixante-treize (1.873) Actions rachetables de Catégorie B et une (1) Action commanditée de Catégorie C, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-).»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ trois mille euros (EUR 3.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 28 mai 2013. Relation: LAC/2013/24171. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013070635/153.

(130086882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Siblings Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 177.567.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen.

On the seventeenth day of May.

Before me Maître Paul DECKER, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of my colleague Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), who last named shall remain depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Mr. Ovidiu-Silviu SANDOR, company director, born in Marghita, County of Bihor (Romania), on September 20, 1970, at 8 Plautius Andronescu Street, ap. 2A, Timisoara, County of Timis (Romania) and

Mrs. Animona HUTU, company director, born in Marghita, County of Bihor (Romania), on August 29, 1972, residing at 7, Str. Horia Creangă, Timisoara, County of Timis (Romania),

both represented by Mr. Max MAYER, private employee, professionally residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing parties, represented by Mr. Max MAYER, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "Siblings Holding S.à r.l.".

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at one hundred twenty five thousand Euro (EUR 125,000.-) represented by one hundred twenty five thousand (125,000) shares of one Euro (EUR 1.-) each divided into ten classes of shares named from A to J. Each class of shares comprises twelve thousand five hundred (12,500) shares.

The corporate capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the articles.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 21. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2013.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing parties, duly represented, declare to subscribe all the one hundred twenty five thousand (125,000) class A to J shares of one Euro (EUR 1.-) each as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount of contribution in EUR
Mr. Ovidiu-Silviu SANDOR, pre-named	SANDOR, pre-named 6,250 class A shares 6,250 class B shares 6,250 class C shares 6,250 class D shares 6,250 class E shares 6,250 class F shares 6,250 class G shares 6,250 class H shares 6,250 class I shares 6,250 class J shares	EUR 62,500.-
Mrs. Animona HUTU, pre-named	6,250 class A shares 6,250 class B shares 6,250 class C shares 6,250 class D shares 6,250 class E shares 6,250 class F shares 6,250 class G shares 6,250 class H shares 6,250 class I shares 6,250 class J shares	EUR 62,500.-
TOTAL	125,000 class A to J shares	EUR 125,000.-

All the one hundred twenty five thousand (125,000) class A to J shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) as follows:

I. by contribution in cash of an amount of twenty five thousand Euro (EUR 25,000), and

II. by contribution in kind of two thousand (2,000) shares of the Belgian private limited company "SIBLINGS HOLDING", registered with the Register of RPM Bruxelles under number 0840.786.694, with registered office in B-1000 Bruxelles (Belgium), 97, rue Royale, 4th floor, held as follows:

a) to the extent of one thousand (1,000) shares held by Mr. Ovidiu-Silviu SANDOR, pre-named, and

b) to the extent of one thousand (1,000) shares held by Mrs. Animona HUTU, pre-named,

this contribution representing one hundred percent (100 %) of "SIBLINGS HOLDING", pre-named, valued at thirteen million five hundred nineteen thousand seven hundred fifty four Euro (EUR 13,519,754.) in accordance with the valuation report drawn-up by the managers of the private limited company "Siblings Holding S.a r.l.", pre-named, wherein the contribution in kind of the shares of the Belgian company "SIBLINGS HOLDING", pre-named, has been valued; said report, after having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The total liberation of shares having been ascertained, the amount of one hundred twenty five thousand Euro (EUR 125,000.-) is allotted to the share capital, the amount of thirteen million four hundred nineteen thousand seven hundred and fifty four Euro (EUR 13,419,754.-) being a share premium which will be recorded in the share premium account.

The subscribers are represented by Mr. Max MAYER, pre-named.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at five thousand six hundred Euro (5,600.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the company, the shareholders representing the entire corporate capital have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The following persons are appointed as manager of the category A and managers of the category B of the company for an unlimited duration:

Manager of the category A:

- Mr. Ovidiu-Silviu SANDOR, company director, born in Marghita, County of Bihor (Romania), on September 20, 1970, residing at 8 Plautius Andronescu Street, ap. 2A, Timisoara, County of Timis (Romania).

Managers of the category B:

- Mr. Mark GORHOLT, company director, born in Trier (Germany), on November 26, 1980, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Mrs. Tessy LANG, company director, born in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on June 24, 1969, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le dix-sept mai.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

ONT COMPARU:

Monsieur Ovidiu-Silviu SANDOR, administrateur de sociétés, né à Marghita, Comté de Bihor (Roumanie), le 20 septembre 1970, demeurant professionnellement à City Business Center, Building A, 6^{ème} étage, Timisoara, Comté de Timis, Roumanie, et

Madame Animona HUTU, administrateur de sociétés, née à Marghita, Comté de Bihor (Roumanie), le 29 août 1972, demeurant au 7, Str. Horia Creangă, Timisoara, Comté de Timis (Roumanie),

tous deux représentés par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de deux procurations sous seing privé.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les comparants, représentés par Monsieur Max MAYER, pré-nommé, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Siblings Holding S.à r.l".

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,-), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune divisées en dix classes de parts sociales nommées de A à J. Chaque classe de parts sociales comprend douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une résolution des associés agissant conformément aux conditions prescrites en matière de modification des statuts.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou

par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, dûment représentés, déclarent souscrire à toutes les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de class A à J d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant de libération en EUR
Monsieur Ovidiu- Silviu SANDOR, prénommé	6.250 parts sociales de class A 6.250 parts sociales de class B 6.250 parts sociales de class C 6.250 parts sociales de class D 6.250 parts sociales de class E 6.250 parts sociales de class F 6.250 parts sociales de class G 6.250 parts sociales de class H 6.250 parts sociales de class I 6.250 parts sociales de class J	EUR 62.500,-
Madame Animona HUTU, prénommée	6.250 parts sociales de class A 6.250 parts sociales de class B 6.250 parts sociales de class C 6.250 parts sociales de class D 6.250 parts sociales de class E 6.250 parts sociales de class F 6.250 parts sociales de class G 6.250 parts sociales de class H 6.250 parts sociales de class I 6.250 parts sociales de class J	EUR 62.500,-
TOTAL	125.000 parts sociales de class A à J	EUR 125.000,-

Toutes les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de class A à J ont été libérées à hauteur de cent pourcent (100%) comme suit:

I. par un apport en espèce d'un montant de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-), et

II. par un apport en nature de toutes les deux mille (2.000) parts sociales de la société à responsabilité limitée belge "SIBLINGS HOLDING", enregistrée auprès du Registre RPM Bruxelles sous le numéro 0840.786.694, avec siège à B-1000 Bruxelles (Belgique), 97, rue Royale, 4^{ème} étage comme suit:

a) à hauteur de mille (1.000) parts sociales détenues par Monsieur Ovidiu-Silviu SANDOR, pré-nommé, et

b) à hauteur de mille (1.000) parts sociales détenues par Madame Animona HUTU, pré-nommée,

représentant cent pour cent (100%) du capital de "SIBLINGS HOLDING", pré-nommée, évaluées à treize millions cinq cent dix-neuf mille sept cent cinquante-quatre Euros (EUR 13.519.754,-) conformément au rapport d'évaluation émis par la gérance de la société à responsabilité limitée "Siblings Holding S.à r.l.", par lequel l'apport en nature des parts sociales de la société belge "SIBLINGS HOLDING", pré-nommée, a été évalué; ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La libération des parts sociales ayant été constatée, le montant de cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,-) a été alloué au capital social, le montant de treize millions quatre cent dix-neuf mille sept cent cinquante-quatre Euros (EUR 13.419.754,-) étant une prime d'émission qui sera inscrite au compte prime d'émission.

Les souscripteurs sont représentés par Monsieur Max MAYER, pré-nommé.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de cinq mille six cents Euros (EUR 5.600,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérant de catégorie A et gérants de catégorie B pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Ovidiu-Silviu SANDOR, administrateur de sociétés, né à Marghita, Comté de Bihor (Roumanie), le 20 septembre 1970, demeurant 8 Plautius Andronescu Street, appartement 2A, Timisoara, Comté de Timis (Roumanie).

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Mark GORHOLT, administrateur de sociétés, né à Trêves (Allemagne), le 26 novembre 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Madame Tessy LANG, administrateur de sociétés, née à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 juin 1969, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande des comparants, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mai 2013. Relation GRE/2013/2133. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013070709/453.

(130087320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Team S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 6.329.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue au siège social le 3 décembre 2012 à 11h00

...

1. Nomination d'un nouveau commissaire

Benoît Stainier a présenté sa démission en tant que commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} décembre 2012.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire, Monsieur Vincent Van Assche, domicilié à 1190 Bruxelles (Belgique), Rue du Melon 55, pour une durée de trois ans, venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2015, statuant sur les comptes de l'exercice 2014. Cette résolution est adoptée à l'unanimité

...

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Karin DUBOIS

Mandataire

Référence de publication: 2013070400/20.

(130086731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Hygie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.081.

Extrait du Procès verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social 217 route d'Esch, L-1471 LUXEMBOURG, le 16 mai 2013 à 14h15

Délibérations

Après analyse et délibérations:

1. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la démission de Monsieur Richard Segal de son mandat d'administrateur.

2. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la nomination, à compter de ce jour, de la société S.F.D. Sàrl, RC B122811, 171 route de Longwy L-1941 Luxembourg. Son mandat expirera en 2016.

A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'Administration de la société est composé des personnes suivantes:

Monsieur Serge ATLAN

Monsieur Denis MINGARELLI

S.F.D. Sàrl, représentée par son Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013070473/22.

(130086768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Eterlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 29.029.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 16 novembre 2012

...

Démission d'un administrateur - Cooptation

Il a été annoncé que Benoît Stainier démissionnera en tant qu'administrateur de la société le 1 décembre 2012.

Les administrateurs proposent de coopter Vincent Van Assche, domicilié à 1190 Bruxelles, Rue du Melon 55, pour achever le mandat laissé vacant par la démission de Benoît Stainier, jusqu'à l'assemblée générale de 2018. Cette nomination sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale ordinaire.

...

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Pour le Conseil d'Administration

Karin DUBOIS

Mandataire

Référence de publication: 2013070418/20.

(130086730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Hubema S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 105.595.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 25 avril 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Mr Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Mr Mirko von RESTORFF, Administrateur, 11, rue de l'Europe, L-7225 Bereldange, Luxembourg;

- Mr Manuel HACK, Administrateur-Président, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 25 avril 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Pour HUBEMA S.A. - SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2013070471/21.

(130086898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.
